

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2310

22 septembre 2008

SOMMAIRE

Alcanada S.A.	110838	LSF A&T Investments S.à r.l.	110839
Asia Capital Investments S.à r.l.	110845	LSFC Capital S.à r.l.	110841
Avencor S.A.	110841	LSF Marseille II S.à r.l.	110843
Caroline Holdings S. à r.l.	110867	LSF Marseille S.à r.l.	110848
Centrum Development S.à r.l.	110834	Luxembourg Real Estate Company	110836
Charterhouse Dragon I	110857	Maxtor Luxembourg S.à r.l.	110845
Chremis S.A.	110834	Medex Financial S.à.r.l.	110880
Clerical Medical Europe Financial Services B.V. Luxembourg Branch	110844	Mutiara Holdings S.à r.l.	110871
Codere Finance (Luxembourg) S.A.	110847	PH Trust S.à r.l.	110849
Concept Factory S.A.	110844	Playtime S.A.	110835
Costanza S.A.	110839	Pramerica Real Estate Investors (Luxem- bourg) S.A.	110836
DIAC Holdings Sàrl	110836	PSAB S.A.	110878
Etablissement Trican S.A.	110857	Quirinal Properties S.à r.l.	110838
Fel Partners SNFH	110837	Realtor Lux S.A.	110840
FutureTec S.A.	110847	Ribamar S.A.	110843
Gavazza S.A.	110837	Sacma International Group S.A.	110845
GEAF International 1 S.à r.l.	110847	Schroder European Property Investments No.1 S.A.	110835
GEAF International 2 Sàrl	110844	Stapleton S.à r.l.	110848
Ger Top S.A.	110837	Studio Donna S.à.r.l.	110842
GRP S.à r.l.	110842	Swedbank S.A.	110846
Hines Sunbelt Luxembourg S.à r.l.	110857	Tesof S.A.	110840
I Beg You	110868	Tilo S.A.	110839
Immo Gestion S.à r.l., en abrégé IG	110880	Tomkins Investments Company S.à r.l.	110837
Josee R. Haerebuttek S.A.	110846	Trans Jofra S.à r.l.	110834
Korea Property Company Sà r.l.	110841	Unleveraged European ABS S.A.	110834
LE RESTO S.à.r.l. unipersonnelle	110843	V.S., s.à r.l.	110835
Littlefield S.A. Holding	110848		

Centrum Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 105.723.

—
EXTRAIT

Suite à la convention de cession de parts sociales signée le 8 août 2008, les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts sociales
Matignon Abbeville, 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris	100
	200 de classe B
	200 de classe C
	200 de classe D
	80 de classe E
	80 de classe F
	200 de classe H
Parinvest, 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris	120 de classe E
	120 de classe F
	200 de classe G
	traçantes
	200 de classe A

Luxembourg, le 13 août 2008.

Franck Walenta.

Référence de publication: 2008115485/724/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Trans Jofra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4711 Pétange, 95, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 102.833.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2008115902/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01341. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

**Chremis S.A., Société Anonyme,
(anc. Unleveraged European ABS S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.030.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008115457/242/13.

(080133943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

V.S., s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 11, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.385.

—
EXTRAIT

Il résulte de décisions prises par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 23 juillet 2008 que:

1. Monsieur Michele Tenace, demeurant à L-2155 Luxembourg, Muehlenweg, 142, est révoqué de ses fonctions de gérant technique avec effet immédiat.

2. Monsieur André Manuel Rocha Da Silva, né le 29 mars 1985 à Ourenta Cantanhede, demeurant à L-5690 Ellange, rue de Mondorf, 11, est nommé comme gérant technique pour une durée indéterminée en remplacement du gérant sortant.

3. La société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes du gérant administratif et du gérant technique.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Victor Cesar Dos Santos Ferreira.

Référence de publication: 2008116136/5068/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09680. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Schroder European Property Investments No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhoff.

R.C.S. Luxembourg B 71.856.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Junclinster, den 4. September 2008.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2008115455/231/14.

(080134075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Playtime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.625.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 juin 2008 au 124, boulevard de la Petrusse a I-2330 Luxembourg

La nomination de Monsieur David VILLENEUVE, né le 14 novembre 1954 à 69004 Lyon (France) et demeurant 17, avenue de Breteuil à 75007 Paris (France), avec effet au 22 février 2008, au poste d'Administrateur est acceptée. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

La démission de Madame Carine BACK, née le 02 septembre 1965 à 6780 Messancy (Belgique), de son mandat d'Administrateur, avec effet au 27 juin 2008, est acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

PLAYTIME S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115482/780/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 28.214.

Il résulte de résolutions prises par les actionnaires de la Société le 30 juillet 2008 que:

1. M. Oliver May, ayant son adresse professionnelle à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué de la Société, avec effet rétroactif au 6 août 2007, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008;

2. La Société sera engagée par la signature de M. Dirk Ruppert ou de M. Oliver May en tant qu'administrateurs-délégués de la Société pour la gestion journalière (conformément à l'article 14§4 des statuts) ou par la signature conjointe de M. Oliver May avec un autre membre du Conseil d'administration (conformément à l'article 16 des statuts); et

3. Au vu de ce qui précède, le Conseil d'administration de la Société est composé au 30 juillet 2008 par:

- M. Dirk RUPPERT en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué;
- M. Jobst BECKMANN en tant qu'Administrateur;
- M. Jan-Baldem MENNICKEN en tant qu'Administrateur; et
- M. Oliver MAY en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116135/7959/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

DIAC Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008115458/7241/11.

(080133960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Luxembourg Real Estate Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 21.126.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2008 à 14.00 heures à Luxembourg

1. L'Assemblée renouvelle pour une période d'un an le mandat du Commissaire sortant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009.

2. Veuillez noter le changement d'adresse suivant:

Montbrun Révision Sàrl, "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008116138/1128/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01068. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Fel Partners SNFH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 100.881.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 août 2008

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Daniel FREY de sa fonction de Gérant de la Société.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116028/657/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12745. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Tomkins Investments Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 115.563.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008115462/5770/12.

(080133802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Gavazza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 124.140.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 14 juillet 2008

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Fabio MAZZONI de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat et nomme en remplacement, Monsieur Robert FABER, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008116132/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Ger Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.462.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008115456/220/12.

(080134184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Quirinal Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.539.

Il résulte d'un transfert de parts sociales daté du 23 mai 2008 que l'associé unique de la Société, Old World Properties LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secretary of State de l'Etat de Washington sous le numéro 602-711-111, a cédé la totalité de ses parts sociales à Juno Properties Sàrl, une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.592.

Par conséquent, à compter du 23 mai 2008, Juno Properties Sàrl est l'associée unique de la Société, détenant 500 parts sociales.

	Parts sociales	Pourcentage
Associé unique		
Juno Properties Sàrl	500	100%

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 août 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116133/7959/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01596. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Alcanada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.617.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 1^{er} juillet 2008

1. Le mandat d'administrateur de Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

2. L'assemblée générale accepte la démission de Messieurs Johannes BURGER et Michael GRABHER avec effet immédiat.

3. Sont nommés en remplacement:

- Dr. Oliver NESENSOHN, avocat, demeurant professionnellement à FL-9490 Vaduz, Mitteldorf 1

- la société LNR SERVICES LIMITED, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, BVI (British Virgin Islands), représentée par son représentant permanent Dr. Oliver NESENSOHN, avocat, demeurant professionnellement à FL-9490 Vaduz, Mitteldorf 1

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

4. Le mandat du commissaire aux comptes AACO Sàrl (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing Sàrl) avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116048/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Tilo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 63.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 08 septembre 2008.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2008115939/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 5 septembre 2008, réf. DSO-CU00034. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080134049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

LSF A&T Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 89.368.

Monsieur Michael Duke Thomson, un des liquidateurs de la Société, a désormais son adresse professionnelle établie au:

Michael Duke Thomson

Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116128/8901/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01499. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Costanza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 60.995.

Rapport pour publication

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 28 mai 2008 au siège social de la société Costanza S.A. il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution 1^{ère}

L'assemblée révoque la société Fiduciare Experts Comptables SARL, sise à 4-8, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, non représentée à ce jour, enregistrée sous le numéro RC B 47311, avec effet immédiat du poste de commissaire aux comptes de la société.

Résolution 2

L'assemblée nomme la société Fegon International SA, sise à 261, route de Longwy à L-1941 Luxembourg, enregistrée sous le numéro RC B 72287, à partir de ce jour au poste de commissaire aux comptes. Le mandat de la société Fegon International SA commence ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire / Actionnaire

Référence de publication: 2008116129/9037/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00989. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Tesof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 94.885.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 14 août 2008 que:

1) Les actionnaires de la Société ont décidé de renouveler le mandat des personnes suivantes, avec effet immédiat et pour une durée courant jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes sociaux au 31 décembre 2008:

- M. Robbert Coomans, né le 24 mars 1947, à Batavia, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur Délégué et Président du Conseil d'Administration; administrateur de Catégorie A;

- M. Leonardus Franciscus Palmen, né le 25 juillet 1952 à Kerkrade, Pays-Bas, demeurant à New York 10016, 240 East 39th Street, Paramount Tower, appartement 37C, Etats-Unis d'Amérique; administrateur de Catégorie A;

- M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; administrateur de Catégorie B;

2) Les actionnaires de la Société ont également décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société suivante, avec effet immédiat et pour une durée courant jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes sociaux au 31 décembre 2008:

- AAD Fiduciaire S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 89.237, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 14 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008116039/556/30.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10064. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Realtor Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.138.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 août 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Président.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 14 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008116149/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Korea Property Company Sà r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 90.195.

L'adresse du liquidateur suivant a changé et se trouve à présent au:

Michael Duke Thomson

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116126/8901/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

LSFC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 90.196.

L'adresse du liquidateur suivant a changé et se trouve à présent au:

Michael Duke Thomson

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116127/8901/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Avencor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 54.930.

AUSZUG

Während seiner Sitzung vom 20. August 2008, hat der Verwaltungsrat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Gemäss Artikel 7 des Gesellschaftsvertrages und Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird als Direktor, welcher unter seiner alleinigen Unterschrift alle täglichen Verwaltungshandlungen vornehmen kann und die Gesellschaft im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung allein vertreten kann, ernannt:

Herr Raphaël FORLER, Betriebswirt, mit Geschäftsadresse in L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

2. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber für alle weiteren Geschäftshandlungen rechtswirksam durch die gemeinsame Unterschrift des Direktors und eines Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

3. Gemäss Artikel 64-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird als Verwaltungsratsvorsitzender ernannt:

Herr Marco FRITSCH, mit Geschäftsadresse in L-1371 Luxemburg, 105, Val Ste Croix.

Luxemburg, den 20. August 2008.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Référence de publication: 2008115480/1016/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Studio Donna S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 60.826.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée par Madame Pierrette TURPEL-DURBACH, coiffeuse, née le 5 novembre 1960 à Luxembourg, demeurant actuellement à L-5402 Assel, 1, Am Wangert, à la société STUDIO DONNA SARL, que celle-ci a démissionné de son poste de gérante technique de la société pour la première branche de l'objet social de la société relative à l'exploitation d'un salon de coiffure avec effet au 2 avril 2008.

Désormais la société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique Monsieur Giovanni ROBERTO, né le 17 décembre 1970 à Luxembourg, demeurant actuellement à L-3287 Bettembourg, 9, rue Jean Wolter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR REQUISITION

POUR MODIFICATION

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116125/1729/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 513.025,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

EXTRAIT

Le 25 octobre 2007, BRP-GL Limited a transféré les 19.021 parts sociales de Classe B qu'elle détenait dans la Société à AGA-T LP., ayant son siège social à Nerine House, St George's Place, St Peter Port, Guernsey, ORH Holdings Limited, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, Timothy Powers Carden, résidant 10, avenue de la Grande Armée, 75017 Paris, France, Tom Anthony Stauber, résidant 44, rue Saint Denis, 75001 Paris, France, Pascale Marianne Camille Rasmussen, résidant Flat 14, 2nd Floor, Building 4, Road 86, Maadi, Le Caire, Egypte, Philip Bruce Gaillard, résidant 10, rue de Thann, 75017 Paris, France et Richard Robert Ward, résidant 6, rue Edmond Valentin, 75007 Paris, France.

De telle sorte que, à la date du 25 octobre 2007, la Société a pour associés les suivants:

- BRP-GL Limited détenant 500 parts sociales de Classe C, 500 parts sociales de Classe D et 500 parts sociales de Classe E;

- AGA-T L.P. détenant 10.750 parts sociales de Classe B;

- ORH Holdings Limited, détenant 2.183 parts sociales de Classe B;

- Timothy Powers Carden détenant 1.522 parts sociales de Classe B;

- Tom Anthony Stauber détenant 761 parts sociales de Classe B;

- Pascale Marianne Camille Rasmussen détenant 761 parts sociales de Classe B;

- Philip Bruce Gaillard détenant 1.522 parts sociales de Classe B; et

- Richard Robert Ward détenant 1.522 parts sociales de Classe B.

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

HALSEY Sàrl

Manager

Represented by Christophe Gammal

Référence de publication: 2008115601/6762/32.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

LE RESTO S.à.r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 7, rue Abbé Henri Müller.
R.C.S. Luxembourg B 103.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 08 septembre 2008.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2008115940/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 5 septembre 2008, réf. DSO-CU00035. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080134089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

LSF Marseille II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 117.887.

L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson

Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

PP Signature.

Référence de publication: 2008116124/8901/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Ribamar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9042 Ettelbruck, 2, rue de l'Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 91.693.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2008

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte le renouvellement du mandat de l'administrateur Mademoiselle Vera Cristina Goncalves, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 68, route de Bastogne. La durée du mandat est fixée à quatre ans.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de changer le pouvoir de signature de Madame Maria Francelina Ribamar Cristina, directeur, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 68, rue de Bastogne. La société est valablement engagée par sa signature unique.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du conseil d'administration.

Ribamar Cristina Maria Francelina / Vera Cristina Goncalves / Ricardo Jorge Cristina Alves

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2008115941/801156/24.

Enregistré à Diekirch, le 8 septembre 2008, réf. DSO-CU00045. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080133916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Clerical Medical Europe Financial Services B.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 93.191.

—
EXTRAIT

Résolution de l'associé unique de la Société du 1^{er} juillet 2008

L'associé unique de la Société a élu, avec effet immédiat, Duncan Alistair Finch, avec adresse professionnelle à Heidelberg Lebensversicherung AG, Forum 7, 69126 Heidelberg, Germany, en remplacement d'Alison Samantha Hill, en tant que représentant permanent de la Société, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Clérical Medical Europe Financial Services B.V.

Signature

Référence de publication: 2008115596/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

GEAF International 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 117.206.

La société prend acte du changement d'adresse de Monsieur Wayne WING FAI WOO, gérant, du 81 Michelin House, Fulham Road, SW3 6RD Londres, aux 2-5 Old Bond Street, W1S 4PD Londres.

Munsbach, le 5 août 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008116118/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Concept Factory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.
R.C.S. Luxembourg B 50.097.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 2007 qu'il a été procédé aux constatations et décisions suivantes:

- est nommé administrateur le sieur Carlo KISSEN, 34, Dernier Sol, Luxembourg. Il continuera le mandat du démissionnaire André HESSE, mandat qui expirera à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme au contenu du procès-verbal et pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 mars 2008.

Pour la société

Daniel EISCHEN / Carlo KISSEN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008116131/5915/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Sacma International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 72.159.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 13 août 2008, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Bernardino Andreulli, avec adresse professionnelle au 19, via Francesco Crispi, 20051 Limbiate, Italie
- Valerio Mesutoglu, avec adresse professionnelle au 19, via Francesco Crispi, 20051 Limbiate, Italie
- Annibale Gelosa, avec adresse professionnelle au 19, via Francesco Crispi, 20051 Limbiate, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115562/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Maxtor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.530.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.343.

Par résolution prise en date du 22 juillet 2008, l'associé unique a décidé:

- d'accepter la démission de Charles Callis Pope, avec adresse au 109, Esmeralda Court, 95060 Santa Cruz, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 25 août 2008.

- de nommer Patrick Joseph O'Malley, avec adresse au 20770 Monte Sunset Drive, 95120 San Jose, California, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet au 25 août 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115560/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Asia Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.393.

L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson, Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116123/8901/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Josee R. Haerebuttek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 14, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 47.565.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Grevenmacher le 20 juin 2008

L'assemblée générale décide de nommer au poste de commissaire aux comptes, en remplacement de la Fiduciaire Socodit S.A., la société Lux-Fiduciaire S.à.rl. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Conseil d'administration:

Madame Josée RAACH épouse POOS, demeurant à L-6715 GREVENMACHER, 29, rue Boland, pouvoir de signature unique

Monsieur Claude POOS, demeurant à L-6715 GREVENMACHER, 29, rue Boland, pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur

Monsieur Marcel RAACH, demeurant à L-6630 WASSERBILLIG, 38, Grand'Rue, pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur

Commissaire aux comptes:

LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 LUXEMBOURG 12, rue Ste Zithe.

Signature.

Référence de publication: 2008115597/680/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08281. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Swedbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 11.430.

—

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung vom 22. April 2008

§ 11 Sonstiges

Unterschriftenverzeichnis / Zeichnungsberechtigte

Der Verwaltungsrat stimmte der beiliegenden Neufassung zu wie folgt:

Neu ernannte Zeichnungsberechtigte der Gruppe A:

Peter Rydell

Hans-Christian Ackermann

Neu ernannte Zeichnungsberechtigte der Gruppe B:

Francois Watelet

Anna Brun

Annulliert (Gruppe A): Lennart Haglund

(Gruppe B): Lisa Gimeno

Protokoll

Cecilia Vernerson

Geprüft

Anders Ek

Birgitte Bonnesen

Swedbank S.A.
P.O. Box 1305, L-1013 Luxembourg
Unterschrift

Référence de publication: 2008115595/2363/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Codere Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.371.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social extraordinairement le 25 août 2008 que:

- Le mandat du Commissaire: Certifica Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg court jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Munsbach, le 25 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2008116113/1337/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

GEAF International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.205.

Il résulte d'un certificat de modification reçu en date du 1^{er} août 2008 que l'actionnaire unique de la société, «GOOD ENERGIES ASSETS FUND LP», a transféré son siège social du 81 Michelin House, Fulham Road, SW3 6RD Londres, à Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE Londres.

La société prend par ailleurs acte du changement d'adresse de Monsieur Wayne WING FAI WOO, gérant, du 81 Michelin House, Fulham Road, SW3 6RD Londres, aux 2-5 Old Bond Street, W1S 4PD Londres.

Munsbach, le 5 août 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008116115/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

FutureTec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 111.022.

—
Par la présente, nous vous informons qu'en date de ce jour nous avons démissionné avec effet immédiat de notre mandat de commissaire aux comptes de la société FutureTec S.A., inscrite au RCS sous le n^o B 111.022.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour Saint Gérant Investissement sàrl

Magalie Hilcher

Gérante

Référence de publication: 2008115593/318/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00724. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

LSF Marseille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.640.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.567.

L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson, Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

PP Signature.

Référence de publication: 2008116119/8901/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Stapleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 126.933.

La société prend acte du changement d'adresse de Monsieur Wayne WING FAI WOO, gérant, du 81 Michelin House, Fulham Road, SW3 6RD Londres, aux 2-5 Old Bond Street, W1S 4PD Londres.

Munsbach, le 5 août 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008116116/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Littlefield S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.850.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 18.433, ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding LITTLEFIELD S.A. HOLDING, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, a été constituée suivant acte notarié en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 18 mars 2004.

- La société a actuellement un capital social de EUR 35.000.- (trente-cinq mille euros) représenté par 350 (trois cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A..

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société LITTLEFIELD S.A. HOLDING. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société LITTLEFIELD S.A. HOLDING.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

- Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société LITTLEFIELD S.A. HOLDING.

- Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31334. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008115790/242/43.

(080134209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

PH Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.280.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of the month of August.

Before Maître Anja HOLTZ, notary, residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mutiara Pasifik Investment, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, acting through its general partner Newbridge Asia GenPar IV, L.P., acting in turn through its general partner Newbridge Asia Advisors IV, Inc., with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Limited Partnerships under number MC-28104;

represented by M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated on or about 14 August 2008, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company PH Trust S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "PH Trust S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advance, guarantees, securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The sole manager (if there is only one manager) or the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and /or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The sole manager is or as the case may be, the members of the board of manager are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of any one class A manager (in any case and in all circumstances) and/or the joint signature of a class A manager and one class B manager (including by way of representation) unless special powers have been delegated by the board of directors to the class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers by one class A manager, or one class B manager acting together with one class A manager (including by way of representation) unless special powers have been delegated by the board of directors to the class B manager.

Art. 8. Liability Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable Law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the twelve hundred five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1).

Evidence of the payment of the subscription price of € 12,500 has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1.200 Euro.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5D, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Class A managers:

- John Viola, born on 13 October 1965 in Arcadia, California, USA, with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, Texas 76102 (USA);

- Clive Denis Bode, born on 3 June 1943 in Birmingham, United Kingdom, with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092 (USA).

Class B manager:

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5D, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Mutiara Pasifik Investment, L.P., une société de type Exempted Limited Partnership constituée conformément aux lois des Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner Newbridge Asia GenPar IV, L.P., agissant lui-même par l'intermédiaire de son general partner Newbridge Asia Advisors IV, Inc., ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro MC-28104;

représentée par M^e Ralph Beyer, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 14 août 2008 ou toute autre date, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agisse, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée PH Trust S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PH Trust S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gestion.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gestion, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gestion.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou effectuer tout acte de disposition et d'administration tombant dans le champ d'application de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société dans toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Le gérant unique est, ou le cas échéant les membres du conseil de gérance, sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée que par la signature individuelle de l'un quelconque des gérants de classe A (dans tous les cas et en toute circonstance) et/ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation) à moins que des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le conseil de gérance au gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou par l'un quelconque des gérants, ou, s'il existe des classes de gérants par un gérant de classe A ou un gérant de classe B agissant ensemble avec un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) à moins que des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le conseil de gérance au gérant de classe B.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cent euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ 1.200 euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Gérants de classe A:

- John Viola, né le 13 octobre 1965 à Arcadia, Californie, USA, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, Texas 76102 (USA);
- Clive Denis Bode, né le 3 juin 1943 à Birmingham, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092 (USA).

Gérant de classe B:

- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. Beyer, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 août 2008 - WIL/2008/752. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents = 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 août 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008115441/2724/412.

(080133853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Etablissement Trican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.390.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 29 juillet 2008

1. Le mandat de l'administrateur:

Monsieur Werner WURGLER, demeurant à CH-8706 Meilen, 107, Nadelstrasse (Suisse).
est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

2. Le mandat du réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115599/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01179. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Charterhouse Dragon I, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 117.540.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale du 30 mai 2008 que Mr. Jean-Paul Elvinger avec adresse au 52, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes de la Société avec effet au 22 juin 2006 pour une durée qui prendra fin au 31 décembre 2011, et ce, en remplacement de AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mme Caroline Streiff.

Référence de publication: 2008115600/6762/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Hines Sunbelt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.216.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of July.

Before us Notary Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HCS INTERESTS LP, a company incorporated under the laws of the Delaware, United States Of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America

here represented by Cintia Procaci, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Houston, USA, on July 14, 2008.

This proxy, signed ne varietur, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in capacity as Sole Shareholder, requested the undersigned notary to draw up as follows:

- that it is the current sole shareholder of HINES SUNBELT LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on November 15, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 456 of March 2, 2006;

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to completely modify the Company's Articles of Association so as to read as follows:

"Chapter I - Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Formation. There is established by the single shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Hines Sunbelt Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that the Managers believe extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent or that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or impede communications with such office or between such office and persons abroad, they may temporarily transfer the registered office, until the point in time that these abnormal circumstances have ended. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by Managers of the Company.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of Hines Interests LP, a limited partnership organised under the laws of Delaware, United States of America (the "Fund").

The Company may provide financial support to Hines HCS Partners, L.P. acting in its capacity as General Partner of the Fund and to companies in which Hines HCS Partners, L.P. acting in its capacity as General Partner of the Fund, holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of a single shareholder. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Chapter II - Capital, shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at each shareholder general meeting.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Art. 8. Indivisibility of Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 9. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 10. Variation of the Issued capital. The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

Chapter III - Managers

Art. 12. Managers. The Company will be managed and administered by one "A Manager" and two "B Managers" whether shareholders or not ("Manager" or together the "Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder(s) or the general meeting of shareholders, will establish the tenure and the powers and competence of the Managers.

The shareholder(s) may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager, if any.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause will not put the Company into liquidation.

The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a Manager or shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Notwithstanding the foregoing, an officer of the Company may only be appointed to prepare routine notices and administrative filings with public authorities including, but not limited to, the following:

- Filing of Annual reports and financial statements
- Preparation of VAT reports/notices
- Filing corporate documents with the Luxembourg Trade and Companies Register or any other public registers
- Filing, signing, and registering any documents required to establish a newly incorporated subsidiary of the Company pursuant to a proxy granted by the Managers(s)
- Filing documents with the CSSF or other governmental regulatory agencies
- Obtaining company extracts from the Luxembourg Trade and Companies Register

In no circumstance may an officer of the Company be appointed by the Manager(s) to represent the Company towards third parties per Article 14 unless duly authorized by the Managers according to the delegation of powers in Article 15.

Art. 13. Powers of the Managers, Meetings of the Managers, Minutes. Without prejudice and subject to Articles 14 and 15, either i) the A Manager by himself or ii) both B Managers or iii) the A Manager and both the B Managers, together is/are (except as stated in the paragraphs three and four below) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the shareholder(s) are in the competence of the Managers.

For the sake of clarity, the first paragraph above means that:

- the A Manager by himself has full powers
- the A Manager and two B Managers acting together have full powers
- two B Managers acting together have full powers

- one B Manager acting alone has no decision authority

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing and the minutes shall be signed (i) by the A Manager in case the resolutions are taken by the sole A Manager, or (ii) by both B Managers in case the resolutions are taken by the B Managers, or (iii) by the A Manager and two B Managers in case the resolutions are taken by all the Managers.

Decisions of the B Managers or decisions to be taken by all the Managers (A Manager and both B Managers) are taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned (either both B Managers or all the three Managers, as the case may be) shall be held at the registered office or at such other place outside of the United Kingdom as the Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Managers may participate in a meeting of the Managers by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that no Manager may so participate if, at the time of such participation, he is physically present in the UK. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers concerned is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers

Art. 14. Delegation of Powers. With the exception of the Managers granting a proxy to an officer of the Company for the incorporation of a new subsidiary of the Company in accordance with Article 13, i) the A Manager or ii) the B Managers or iii) the A Manager and two B Managers together may delegate signatory powers or proxies, or entrust permanent or temporary predefined functions to persons or agents chosen by him or them.

Art. 15. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by either i) the single signature of the A Manager or ii) the joint signatures of the B Managers or iii) the joint signatures of the A Manager and the B Managers or iv) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated pursuant to Article 14 above, but only within the limits of such power.

Art. 16. Liability of a Manager. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 16, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 16 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 16 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 16 shall be contractual rights.

Chapter IV - Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. In case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The initial Managers of the Company will be appointed by a resolution of the sole shareholder HCS INTERESTS LP., whose by laws provide that the appointment of Managers in any of its subsidiaries, present and future, require the affirmative and unanimous vote of the Hines HCS Partners, LP. Accordingly, the sole shareholder may not adopt any

resolution in relation to the appointment of Managers without obtaining the affirmative and unanimous vote of Hines HCS Partners, LP

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 21. Minutes of meetings of the shareholders. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by i) the A Manager individually or ii) by two B Managers acting jointly or iii) by the A Manager and the B Managers acting jointly.

Chapter V.- Financial year, allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 23. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the Managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

Art. 24. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 24. The Managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

Chapter VI - Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

Chapter VII - Various

Art. 26. Independent auditor. The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).

Art. 27. Matters not provided. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves proceed to the following appointments:

- A Manager:

- Hines International Fund Management, LLC, a US Delaware limited liability company professionally residing at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.

- B Manager:

- David Scott Braaten, a US citizen with passport number 057384047 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- B Manager:

- Jan Henneau, a Belgium citizen, with identity card number 590-6873745-60 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and is followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HCS Interests LP, une société de droit de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Cintia Procaci, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston, USA, le 14 juillet 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, agissant dans sa qualité d'Associé Unique, demande au notaire soussigné d'acter:

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société "HINES SUNBELD LUXEMBOURG S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 456 du 2 mars 2006;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier entièrement les statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

"Chapitre - Forme, dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Art. 2. Dénomination. La Société adopte la dénomination "Hines Sunbelt Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision des Gérants.

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par HCS Interests L.P., une société en commandite simple régie par le droit de Delaware, Etats-Unis d'Amérique (le "Fonds").

La Société peut accorder toute assistance financière à Hines HCS Partners LP agissant en sa qualité d'associé commandité du Fonds ainsi qu'à toutes les sociétés dans lesquelles Hines HCS Partners LP agissant en sa qualité d'associé commandité du Fonds, détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet social, et ce en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Chapitre II.- Capital, parts sociales

Art. 6. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Art. 8. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 9. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés,

donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 10. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Chapitre III.- Gérants

Art. 12. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un "Gérant A" et deux "Gérants B", associés ou non (ci-après dénommé le "Gérant" ou ensemble dénommés les "Gérants").

Chaque Gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

Chaque Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires. Les Gérantes pourront aussi démissionner. Les associés pourront aussi décider à une compensation pour chaque Gérants.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants pourront également nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour les besoins de la gestion de la Société. Les Gérants pourront décider de révoquer à tout moment lesdits fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir n'aura pas besoin d'être un Gérant ou un associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés se verront confier leurs pouvoirs et devoirs par les Gérants.

Nonobstant ce qui précède, un fondé de pouvoir de la Société ne peut seulement être nommé que pour la préparation des affaires courantes et des tâches administratives d'enregistrement auprès des autorités publiques incluant, de manière non-exhaustive, les tâches suivantes:

- dépôt des comptes annuels
- préparation des déclarations TVA
- dépôt des actes sociétaires de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois ou auprès de toute autre institution d'enregistrement
- dépôt, signature et enregistrement de tout document nécessaire en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société suite à un mandat octroyé par les Gérants
- dépôt des documents auprès de la CSSF ou tout autre organisation gouvernementale de surveillance
- obtention d'extraits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois

En aucune circonstance, un fondé de pouvoir de la Société ne peut être nommé par les Gérants afin de représenter la Société envers une tierce partie conformément à l'Article 14, à moins d'être dûment autorisé par le Gérant A en vertu de la délégation de pouvoirs prévue à l'Article 15 ci-après.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants, Assemblée des Gérants, Procès Verbal. Sans préjudice et sous réserve des Articles 14 et 15, soit (i) le Gérant A agissant seul ou (ii) les Gérants B agissant conjointement, ou (iii) le Gérant A conjointement les Gérants B a (ont) (excepté comme il sera décrit dans les paragraphes 3 et 4 ci-dessous) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Pour des raisons de clarté, le paragraphe ci-dessus signifie que:

- le Gérant A agissant seul a les pleins pouvoirs;
- le Gérant A agissant conjointement avec les Gérants B ont les pleins pouvoirs;
- les Gérants B agissant conjointement ont les pleins pouvoirs
- un Gérant B agissant seul n'a aucune autorité de décision

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés (i) par le Gérant A dans le cas où les résolutions sont prises par le seul Gérant A, ou (ii) par chacun des Gérants B dans le cas où

les résolutions sont prises par les Gérants B, ou (iii) par le Gérant A et chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par tous les Gérants.

Les décisions des Gérants B ou les décisions prises par tous les Gérants (le Gérant A et chacun des Gérants B) sont prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisés. Ces réunions desdits Gérants (soit réunissant chacun des Gérants B ou les trois Gérants, le cas échéant) doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par les Gérants à l'exception de la Grande-Bretagne. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Les Gérants peuvent participer aux réunions de Gérants par le biais de conférences téléphoniques, vidéoconférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant la participation simultanée de plusieurs personnes mais aucun Gérant physiquement présent en Grande-Bretagne pourra participer aux réunions de Gérants. Une telle participation équivaldra à une présence physique lors de la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants concernés est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion desdits Gérants. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. A l'exception du mandat octroyé par les Gérants à un fondé de pouvoir de la Société en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société conformément à l'Article 13, i) le Gérant A ii) les Gérants B iii) le Gérant A conjointement avec les Gérants B peut conférer des pouvoirs de signature ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature individuelle du Gérant A ou (ii) par les signatures conjointes des Gérants B ou par (iii) les signatures conjointes du Gérant A et des Gérants B (iv) la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué conformément à l'Article 14, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 16 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 16 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 16 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Chapitre IV.- Assemblées des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants initiaux de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, HCS Interests LP, dont les statuts prévoient que la nomination de gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures, nécessite l'accord unanime de Hines HCS Partners LP. En conséquence, l'associé unique de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des Gérants sans obtenir l'accord unanime de Hines HCS Partners LP.

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 21. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Gérant A individuellement ou (ii) et par les deux Gérants B conjointement ou (iii) le Gérant A conjointement avec les deux Gérants B.

Chapitre V.- Année sociale, affectation des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision,

(ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 24. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

Art. 25. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 26. Réviseur d'entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 27. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder aux nominations suivantes:

- *Gérant A:*

- Hines International Fund Management, LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain du Delaware, dont le siège social est situé à 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.

- *Gérant B:*

- M. David Scott Braaten, citoyen américain avec comme numéro de passeport le 057384047 et dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- *Gérant B:*

- Jan Henneau, citoyen belge avec comme numéro de carte d'identité 590-6873745-60 et dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PROCACI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30832. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008115829/242/557.

(080134438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Caroline Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson

Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

PP Signature.

Référence de publication: 2008116122/8901/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01545. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

I Beg You, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.303.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3IJ (Royaume-Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg agissant en vertu d'une procuration lui délivrée

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Katia ROTI, prénommée, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de I BEG YOU.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de juin à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- «AQUALEGION Ltd.», prédésignée, trois cent six actions	306
2.- «WALBOND INVESTMENTS Ltd.», prédésignée, quatre actions	4
TOTAL: trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luisella MORESCHI, prénommée est nommée aux fonctions de présidente du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à ayant son siège à Strovolos center, Office 204 Strovolos, Strovolou 77, P.C. 2018 Nicosia, Chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. ROTI - A. HOLTZ.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2008. LAC/2008/32212. — Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le deux septembre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008115869/242/173.

(080134257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Mutiara Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.283.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of the month of August.

Before Maître Anja HOLTZ, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mutiara Pasifik Investment, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, acting through its general partner Newbridge Asia GenPar IV, L.P., acting in turn through its general partner Newbridge Asia Advisors IV, Inc., with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Limited Partnerships under number MC-28104;

represented by M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated on or about 14 August 2008, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Mutiara Holdings S.à r.l. (société à responsabilité /imitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Mutiara Holdings S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advance, guarantees, securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The sole manager (if there is only one manager) or the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and /or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be, the board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The sole manager is or as the case may be, the members of the board of manager are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of any one class A manager (in any case and in all circumstances) and/or the joint signature of a class A manager and one class B manager (including by way of representation) unless special powers have been delegated by the board of directors to the class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers by one class A manager, or one class B manager acting together with one class A manager (including by way of representation) unless special powers have been delegated by the board of directors to the class B manager.

Art. 8. Liability Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the twelve hundred five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1).

Evidence of the payment of the subscription price of €12,500 has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1.200 Euro.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5D, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Class A managers:

- John Viola, born on 13 October 1965 in Arcadia, California, USA, with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76102 (USA);

- Clive Denis Bode, born on 3 June 1943 in Birmingham, United Kingdom, with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092 (USA).

Class B manager:

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Mutiara Pasifik Investment, L.P., une société de type Exempted Limited Partnership constituée conformément aux lois des Îles Cayman agissant par l'intermédiaire de son general partner Newbridge Asia GenPar IV, L.P. agissant lui-même par l'intermédiaire de son general partner Newbridge Asia Advisors IV, Inc., ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro MC-28104;

représentée par M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 14 août 2008 ou toute autre date, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agisse, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Mutiara Holdings S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Mutiara Holdings S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gestion.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gestion, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gestion.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gestion.

Le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le conseil de gestion a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou effectuer tout acte de disposition et d'administration tombant dans le champ d'application de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gestion. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gestion, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le

compte de la Société dans toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Le gérant unique est, ou le cas échéant les membres du conseil de gérance, sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée que par la signature individuelle de l'un quelconque des gérants de classe A (dans tous les cas et en toute circonstance) et/ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation) à moins que des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le conseil de gérance au gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant, par un conseil de gérance ou par l'un quelconque des gérants, ou, s'il existe des classes de gérants par un gérant de classe A ou un gérant de classe B agissant ensemble avec un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) à moins que des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le conseil de gérance au gérant de classe B.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à rencontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cent euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ 1.200 euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Gérants de classe A:

- John Viola, né le 13 octobre 1965 à Arcadia, Californie, USA, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, Texas 76102 (USA);

- Clive Denis Bode, né le 3 juin 1943 à Birmingham, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092 (USA).

Gérant de classe B:

- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. Beyer, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 août 2008. WIL/2008/750. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents = 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 août 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008115443/2724/413.

(080133893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

PSAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 109.775.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of August,

Before us Maître Joseph GLODEN, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company LWM Holdings I Corp., having its registered office in Arango-Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama,

hereafter called "the appearer company",

duly represented by Mr Eric LECLERC, employé privé, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 25, 2008,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer company, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "PSAB S.A.", a société anonyme, hereafter called "the company", with registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg B 109775, was incorporated by deed of the undersigned notary, on July 29, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1316 on December 2, 2005.

2. The company's capital is fixed at thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each;

3. The appearer company is the sole shareholder of said company;

4. The appearer company, as sole shareholder, hereby expressly declares that it proceeds to the dissolution of the company with immediate effect;

5. The appearer company, as liquidator of the company, also declares that:

- all the assets of the company have been realised,
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off,
- it is responsible for any eventual presently unknown liabilities of the company;

6. The appearer company grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor of the company;

7. The documents of the company will be kept during five years at the former registered offices of the company.

Then the appearer company, represented as indicated, presents to the notary the shares which have been cancelled by the proxyholder in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf août,

Par-devant Nous Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société LWM Holdings I Corp., ayant son siège social à Arango-Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama,

ci-après appelée "la société comparante",

ici représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé privé,

demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Luxembourg le 25 août 2008,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle société comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société "PSAB S.A.", société anonyme, ci-après dénommée "la société", ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg B 109775, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1316 du 02 décembre 2005;

2. Le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune;

3. La société comparante est l'actionnaire unique de la société;

4. La société comparante, en sa qualité d'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

5. La société comparante, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare:

- que tous les actifs de la société ont été réalisés,
- que tous les passifs de ladite société envers des tiers ont été réglés entièrement,
- qu'elle assume l'obligation de payer tout le passif éventuel actuellement inconnu;

6. La société comparante accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

7. Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant la société comparante représentée comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les actions qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande de la société comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} septembre 2008. Relation: GRE/2008/3542. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 02 septembre 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008115792/213/85.

(080134211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Medex Financial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.636.775,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.024.

La société prend acte du changement d'adresse de Monsieur Olivier DORIER, gérant de type A, du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 11 août 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116112/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Immo Gestion S.à r.l., en abrégé IG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.264.

Extrait de la décision du gérant unique prise en date du 21 août 2008

Le gérant unique de la société, Madame Angèle Grotz, décide de nommer Madame Sandra Michaux, demeurant professionnellement au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach comme Directrice de la société et lui confère le pouvoir individuel d'administration courante de la société, comprenant en particulier mais sans limitation, de pouvoir signer tous documents ou toutes correspondances courants y inclus notamment, toutes correspondances, tous contrats de travail et lettres de résiliation d'emploi ou autres documents relatifs à la gestion des employés de la société, ainsi que tous autres documents, contrats avec des fournisseurs ou des clients, lettres ou autres correspondances courantes de la société et prend connaissance de la démission de Monsieur Brau en tant que Directeur de la Société avec effet au 31 août 2008.

Munsbach, le 21 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116110/1337/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.
